

## Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le courrier d'intention de retrait de l'Anses du 4 avril 2019, du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique CAZOLORD*

de la société                            M. CAZORLA S.L.  
enregistré sous le n°                n°2019-2371

*Considérant le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence MILORD (AMM n° 9900133) le 5 février 2019 en raison de l'estimation de l'exposition, liée à l'utilisation du produit, supérieure au niveau acceptable d'exposition à la spiroxamine pour les opérateurs et les travailleurs, et en raison de l'estimation de l'exposition cumulée aux substances spiroxamine et tébuconazole, liée à l'utilisation du produit, supérieure au niveau acceptable pour les opérateurs et les travailleurs,*

*Considérant en conséquence que les exigences visées à l'article 52 du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 ne sont plus respectées,*

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré en France**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

### Informations générales sur le produit

Nom du produit	CAZOLORD
Type de produit	Permis de commerce parallèle
Titulaire	M. CAZORLA S.L. C/ AIGUETA, n°4, 17761 CABANES, ESPAGNE
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	100 g/L - tébuconazole 400 g/L - spiroxamine
Numéro d'intrant	2130444
Numéro de permis	2130257
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

### Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	05/05/2019
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	05/11/2019

A Maisons-Alfort le,

**25 AVR. 2019**

**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)